

Centre de loisirs du Bois des Gelles(*) inauguré le 24 septembre 2010

Rien n'est trop beau pour nos enfants ! Réflexions entendues lors de l'inauguration : « c'est très beau, superbe, magnifique... ». « tu as vu le tobogan géant derrière... je voudrais bien aller à ce centre mais c'est mon grand frère qui me garde... ». « On voudrait être un enfant pour profiter de toutes ces installations... » - Villebon, c'est le Monaco du Nord-Essonne ! Ils ont tellement d'équipements que les villes autour en sont jalouses ! « Comment, ça ne sert que pour accueillir les enfants le mercredi et les vacances ? Mais c'est du luxe ! »

Quelques chiffres : •

Coût : Initialement estimé à 2,4 millions d'euros, le coût s'élève finalement à 4,9 millions d'euros dont 1 million de subventions départementales et régionales, auxquelles s'ajoutent 425 000 euros d'équipements. •

Utilisation : Le bâtiment est destiné à accueillir 200 enfants, soit un quart environ de la population scolaire (110 enfants des classes élémentaires et 90 enfants des classes maternelles). L'apport en provenance du quartier des Côtéaux est estimé à 10 %, pour un fonctionnement de 120 jours par an, les mercredis et vacances scolaires. C'est-à-dire qu'il fonctionnera au tiers de sa capacité ! Certaines salles (hall d'accueil, salle de restauration) pourraient être utilisées occasionnellement à d'autres fins mais l'utilisation des locaux par des adultes est exclue ; c'est donc un équipement qui sera sous employé.

Un bâtiment imposant et vaste :

Son implantation sur une colline sableuse a nécessité le déblaiement de 35 000 m³ de sablons et 63 pieux de 18 m de profondeur sont nécessaires pour le soutènement. Le talus sera revégétalisé et planté de 200 arbres (tilleuls et érables). La surface utile intérieure sur deux niveaux est de 885 m² dont 342 m² pour la section maternelle et 267 m² pour la section élémentaire ; avec un espace de jeux extérieur de 940 m². Un bâtiment fonctionnel pour l'accueil et les activités des enfants avec un hall d'accueil, salles de repos, dortoirs, sanitaires avec douches et WC, deux salles de restauration de 50 m² chacune, une cloison amovible entre les deux pour n'en faire qu'une grande en cas de besoin. Un bâtiment conçu en fonction de critères environnementaux plus poussés que pour la Maison de l'Enfance, notamment l'isolation thermique et phonique, le choix des matériaux naturels : bois, revêtement des sols et des murs (laine de chanvre) peintures d'origine végétales, etc. Gestion des eaux pluviales : la toiture est végétalisée et il est prévu que le parking soit doté d'un enrobé perméable pour permettre à l'eau de pluie de s'infiltrer afin d'éviter ruissellement et coulées de sable. Gestion de l'énergie : la consommation d'énergie primaire sera relativement réduite (conforme à la règlement thermique 2005 ; elle n'anticipe cependant pas la nouvelle réglementation qui entrera en vigueur en 2012 (et imposera un plafond de 50 kWh/m² /an). Ceci est regrettable car le chauffage notamment, risque d'être un poste important pour un bâtiment dont l'orientation n'est pas favorable et qui devra atteindre une chaleur maximale un jour par semaine uniquement. D'autre part la municipalité n'a toujours pas fait le pas pour adopter des énergies renouvelables et avoir une action positive pour la planète !

Réfléchissons un peu

Certes, on a voulu bien faire et l'architecte a conçu un bâtiment agréable à vivre - les éducatrices avaient plaisir à nous le faire visiter,- mais il y a une disproportion entre les moyens mis en œuvre et une utilisation de quelques jours par mois pour une fraction de la population scolaire. La décision a été prise sans concertation – du moins sans une concertation de type Agenda 21 où sont pris en compte, non seulement les avis des parties prenantes (parents d'élèves, éducateurs), mais aussi les habitants, les associations, les entreprises. Il a finalement manqué une réflexion qui aurait cherché la

meilleure adéquation entre le projet à réaliser et les moyens mobilisés ! (*) Nous sommes heureux de constater que le Centre de Loisirs est à nouveau situé dans le bois des Gelles, et non pas dans le bois de la Carrière comme on le prétendait chaque fois que nous faisons connaître notre désapprobation par rapport au choix de l'implantation ! >

Michèle Loeber, Présidente, Tél. 01 60 10 63 77 michele-loeber@wanadoo.fr www.asevi.fr